

Déchèteries : apports autorisés

- Bois en mélange
- Ferraille
- Déchets industriels banals
(DIB : tous les déchets qui ne sont pas générés par des ménages, et qui ne sont ni dangereux ni inertes)
- Plaques de plâtre
- Gravats
- Cartons
- Huiles minérales
- Huiles végétales
- DASRI *(déchets d'activités de soins à risques infectieux)*
- DDM *(déchets dangereux des ménages)*
- Pneus
- Cycles
- DEEE *(déchets d'équipement électriques et électroniques)*
- Lampes et tubes néon
- Cartouches d'imprimante
- Batteries
- Déchets verts
- Bouchons des bouteilles
- Piles et accumulateurs
- Filtres à huile et gazole
- Menuiseries *(PVC, bois, alu...)*